Le CPJ appelle à la libération de Jean Claude Kavumbagu

@rib News, 12/04/2011En quÃªte de justice pour un journaliste Burundais en prison depuis 9 mois New York, le 12 Avril 2011â€"Le Burundi, le seul pays d'Afrique subsaharienne qui enferme actuellement un journaliste sous lâ€™accusation deÂ trahison, devrait retirer les poursuites contre Jean Claude Kavumbagu vu lâ€™inapplicabilitÃ© de cette incrimination en temps de paix sous le code pÃ©nal Burundais, selon le ComitÃ© pour la protection des journalistes (CPJ). Ce dernier croupit en prison depuis juillet 2010 pour avoir publiÃ© dans son journal en ligne un article d'opinion critiquant les forces de sÃ©curitÃ© du pays.
A lâ€™occasion de la comparution de Kavumbagu devant un tribunal de la capitale Bujumbura ce mercredi, le CPJ a, dans une correspondance adressÃ©e Ã la ministre de la justice du Burundi, sollicitÃ© lâ€™intervention immÃ©diate de son autoritÃ© exhorter le ministÃ¨re public Ã mettre fin Ã cette poursuite irrÃ©guliÃ¨re. Dans la lettre, le CPJ plaide pour la libÃ©ration sans dÃ©lai du journaliste qui risque la prison Ã vie sâ€™il est reconnu coupable de trahison sous le code pÃ©nal Burundais. Il est impÃ©ratif que la ministre de la justice exhorte le procureur de la RÃ©publique Ã retirer les poursuites contre Kavumbagu, qui publie le journal en ligne NetPress, et le libÃ¨re sans dÃ©lai. Non seulement le chef dâ€™inculpation contre lui nâ€™est applicable aux civils quâ€™en temps de guerre, selon le code pÃ©nal burundais, mais son maintien en prison sous la dÃ©tentio prÃ©ventive est sans fondement Ã©tant donnÃ© que Kavumbagu ne sâ€™est jamais soustrait aux obligations dÃ©coulant des mesures de contrÃ´le judiciaire.Il convient de rappeler que des reprÃ©sentants du CPJ ont rendu visite Ã Kavumbagu Ã la prison de Mpimba Ã Bujumbura en dÃ©cembre 2010 et ont plaidÃ© pour sa libÃ©ration dans des rencontres avec le Premier Vice-prÃ©sident et la ministre de lâ€™Information du Burundi.Ci-dessous la lettre du CPJ :Le Burundi devrait libÃ©rer Kavumbagu et abandonner les poursuites contre luiLe 11 avril 2011Son Excellence Ancilla Ntakaburimvo
Ministre de la Justice
RÃ©publique du Burundi
Bujumbura, BurundiFaxÂ : (257) 22 21 86 10 ChÃ¨re Madame la MinistreÂ :Nous sollicitons auprÃ¨s de votre bienveillante autoritÃ© une intervention dans l'affaire Jean-Claude Kavumbagu, le directeur du journal en ligne Netpress qui est emprisonnÃ© pourÂ trahison depuis le 17 juillet 2010. Le ministÃ¨re public a maintenu M. Kavumgabu en dÃ©tention prÃ©ventive malgrÃ© le manque de fondement de l'accusation portÃ©e contre lui. Par consÃ©quent, nous vous prions d'exhorter le procureur de la RÃ©publique au retrait des poursuites contre M. Kavumbagu et Ã la remise en libertÃ© du journaliste.Le gouvernement burundais a emprisonnÃ© M. Kavumbagu pour avoir publiÃ© un article d'opinion critiquant les forces de sÃ©curitÃ© du pays. Il est inculpÃ© de trahison, une disposition de l'article 570 du code pÃ©nal qui n'est applicable aux civils qu'en temps de guerre. Hors, un procureur de la RÃ©publique a reconnu lors d'une audience Ã la cour d'appel en novembre dernier que le Burundi n'Ã©tait pas en guerre, selon l'avocat de la dÃ©fense, Gabriel Sinarinzi.L'injustice dans l'affaire Jean-Claude Kavumbagu est aggravÃ©e par l'utilisation d'une mesure exceptionnelle du code pÃ©nal inapplicable dans le cas d'espÃ¨ce. En effet, l'accusation a fondÃ© la dÃ©tention prÃ©ventive de M. Kavumbagu sur un article du code pÃ©nal qui n'est applicable qu'aux prÃ©venus s'ayant dÃ©jÃ soustraits aux obligations dÃ©coulant des mesures de contrÃ´le judiciaire prescrites. Cependant, M. Kavumabgu n'a pas de tels antÃ©cÃ©dents. Toutefois, votre ministÃ¨re a le pouvoir de mettre fin Ã cette poursuite irrÃ©guliÃ¨re contre M. Kavumbagu lorsqu'il comparaitra devant le tribunal mercredi. Il convient de rappeler que des reprÃ©sentants du CPJ ont rendu visite Ã ce journaliste Ã la prison de Mpimba Ã Bujumbura en dÃ©cembre 2010. Il a maintenant passÃ© neuf mois en dÃ©tention. Lors d'une rencontre avec le CPJ, le premier vice-prÃ©sident du Burundi, Therence Sinunguruza, et la ministre de l'Information, Concilie Nibigira, avaient exprimÃ© leur souhait pour la libÃ©ration de ce journaliste. Bien que M. Sinunguruza ait refusÃ© tout commentaire sur les dÃ©tails de l'affaire Kavumbagu, il a avouÃ© au CPJ que la procÃ©dure Ã©tait contraire Ã la loi burundaise. Le Burundi est le seul pays d'Afrique subsaharienne qui emprisonne actuellement un journaliste sous des accusations de trahison. Selon les consultations nationales officielles de votre pays, publiÃ©es en dÃ©cembre dernier, la majoritÃ© des Burundais soutiennent la libertÃ© de presse et la dÃ©pÃ©nalisation des dÃ©lits de presse. Nos recherches montrent que les conditions de libertÃ© de la presse se sont quelque peu amÃ©liorÃ©es au cours des cinq derniÃ¨res annÃ©es, mais le maintien en dÃ©tention de M. Kavumbagu sape ces acquis.Le CPJ demande Ã votre ministÃ¨re d'agir immÃ©diatement pour corriger l'injustice dans cette affaire et libÃ©rer Jean-Claude Kavumbagu sans dÃ©lai.Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir examiner avec bienveillance la prÃ©sente requÃªte. Dans cette attente, et, vous en remerciant par avance, veuillez agrÃ©er, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments distinguÃ©s.JoÃ«l Simon
Directeur exÃ©cutif###Le COMITÃ‰ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES (CPJ), est une organisation indÃ©pendante, Ã but non lucratif basÃ©e Ã New York et dÃ©vouÃ©e Ã dÃ©fendre la libertÃ© de la presse dans le monde de 1981.